

ASSEMBLÉE NATIONALE10 mai 2024

**ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)**

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 2657

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 21.

EXPOSÉ SOMMAIRE

On ne comprend pas bien ce que vient faire l'égalité de genre en matière agricole. La situation de ce secteur d'activité est préoccupante, il convient dès lors de la prendre avec sérieux et de ne pas y insérer une idéologie qui ne permettra en rien de soutenir les objectifs fixés par le projet de loi, à savoir :

- définir nos politiques en faveur du renouvellement des générations au regard de l'objectif de souveraineté alimentaire de la France ;
- former et mettre l'innovation au service du renouvellement des générations et des transitions en agriculture ;
- favoriser l'installation des agriculteurs ainsi que la transmission des exploitations et améliorer les conditions d'exercice de la profession d'agriculteur.